

COMPTE RENDU

De la séance du Conseil Municipal

Du 23 juin 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-trois juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au foyer Jean Jaurès, compte tenu de l'état d'urgence, sous la présidence de Monsieur Yves KOSINSKI, le Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de la convocation du Conseil Municipal : 17 juin 2020

Présents : Y. KOSINSKI ; C. MANGOLD ; A. DOUTRE ; C. GALINIER ; P. LEZINA ; S. PALMADE ; A. MESSEGUER ; J. CHANARD ; C. PACOU ; O. SOGORB ; C. DESSANDIER ; B. GRIL ; J-M RIEUX ; M. DIAZ GONZALEZ

Absent : L. TORREGROSA

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 02 juin 2020

Après lecture par Monsieur le Maire, le compte rendu du conseil municipal est adopté à :
12 voix Pour 2 voix contre

Monsieur le Maire précise que les membres veuillent bien noter qu'il fallait lire sur la convocation « création et désignation des membres aux commissions municipales »

DELIBERATIONS

1) Création des Commissions municipales et désignation des membres

Vu l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L. 2121.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les commissions créées à l'initiative du conseil municipal doivent être composées de façon à respecter le principe de la représentation proportionnelle. La Loi ne fixant pas de méthode particulière pour la répartition des sièges de chaque commission, le conseil municipal doit s'efforcer de rechercher la pondération qui reflète le plus fidèlement possible la composition politique de l'assemblée.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de constituer les commissions municipales ci-dessous et d'en élire les membres en respectant le principe de la représentation proportionnelle :

- Commission Finances
- Commission Plan Communal de Sauvegarde/ Plan de Prévention du Risque Inondation
- Commission Travaux-voirie-entretien des bâtiments communaux- urbanisme
- Commission Gestion des bâtiments communaux-Déchetterie- Décharge du Mourrel
- Commission Environnement
- Commission Viticulture
- Commission Aide à la personne-Vie Scolaire
- Commission Relations Publiques-Tourisme-Commerce
- Commission Journal-Vie associative- salles communales

Ceci étant exposé,

Considérant que Monsieur le Maire est Président de droit de chaque commission.

Le conseil municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents

DECIDE de constituer les commissions suivantes :

- Commission Finances
- Commission Plan Communal de Sauvegarde/ Plan de Prévention du Risque Inondation
- Commission Travaux-Voirie-Entretien bâtiments communaux- Urbanisme

- Commission Gestion des Bâtiments communaux- Déchetterie- Décharge du Mourrel
- Commission Environnement
- Commission Viticulture
- Commission Aide à la personne-Vie Scolaire
- Commission Relations Publiques-Tourisme-Commerce
- Commission Journal-Vie associative- salles communales

DECIDE, qu'au titre de l'article L. 2121-21 du CGCT, de ne pas procéder au vote à bulletin secret.

PROCEDE à l'élection des membres des neuf commissions, selon le principe de la représentation proportionnelle des élus au sein de l'assemblée communale, le Maire étant président de droit des commissions municipales.

- **COMMISSION FINANCES**

Président : Yves KOSINSKI

Vice-Président : Christine MANGOLD

Membres : Alain DOUTRE, Chantal GALINIER, Philippe LEZINA, Jean CHANARD, Claudine PACOU, Bernard GRIL, Manuela DIAZ GONZALEZ

- **COMMISSION PCS/PPRI**

Président : Yves KOSINSKI

Vice-Président : Christine MANGOLD

Membres : Alain DOUTRE, Chantal GALINIER, Philippe LEZINA, Jean CHANARD, Claudine PACOU, Olivier SOGORB, Christiane DESSANDIER, Bernard GRIL,

- **COMMISSION TRAVAUX-VOIRIE-ENTRETIEN DES BATIMENTS COMMUNAUX-URBANISME**

Président : Yves KOSINSKI

Vice-Président : Alain DOUTRE

Membres : Christine MANGOLD, Chantal GALINIER, Philippe LEZINA, Jean CHANARD, Claudine PACOU, Olivier SOGORB, Christiane DESSANDIER, Bernard GRIL, Jean-Michel RIEUX

- **COMMISSION GESTION BATIMENTS COMMUNAUX-DECHETTERIE-DECHARGE DU MOURREL**

Président : Yves KOSINSKI

Vice-Président : Alain DOUTRE

Membres : Christine MANGOLD, Chantal GALINIER, Philippe LEZINA, Jean CHANARD, Claudine PACOU, Olivier SOGORB, Christiane DESSANDIER, Bernard GRIL

- **COMMISSION ENVIRONNEMENT**

Président : Yves KOSINSKI

Vice-Président : Philippe LEZINA

Membres : : Christine MANGOLD, Alain DOUTRE, Chantal GALINIER, Jean CHANARD, Claudine PACOU, Olivier SOGORB, Christiane DESSANDIER, Bernard GRIL

- **COMMISSION VITICULTURE**

Président : Yves KOSINSKI

Vice-Président : Bernard GRIL

Membres :

- **COMMISSION AIDE A LA PERSONNE-VIE SCOLAIRE**

Président : Yves KOSINSKI

Vice-Président : Chantal GALINIER

Membres : Christine MANGOLD, Alain DOUTRE, Philippe LEZINA, Sandra PALMADE, Arlette MESSEGUER, Olivier SOGORB

- **COMMISSION RELATIONS PUBLIQUES-TOURISME-COMMERCE**

Président : Yves KOSINSKI

Vice-Président : Philippe LEZINA

Membres : Christine MANGOLD, Alain DOUTRE, Chantal GALINIER, Sandra PALMADE, Arlette MESSEGUER, Jean CHANARD, Christiane DESSANDIER, Jean-Michel RIEUX, Manuela DIAZ GONZALEZ

- **COMMISSION JOURNAL-VIE ASSOCIATIVE-SALLES COMMUNALES**

Président : Yves KOSINSKI

Vice-Président : Philippe LEZINA

Membres : Christine MANGOLD, Alain DOUTRE, Chantal GALINIER, Sandra PALMADE, Arlette MESSEGUER, Jean CHANARD, Olivier SOGORB, Christiane DESSANDIER, Jean-Michel RIEUX, Manuela DIAZ GONZALEZ

Le conseil municipal est informé que prochainement, il sera demandé aux membres d'approuver le règlement intérieur du conseil municipal.

Ce règlement intérieur est rendu obligatoire depuis 2020 pour les communes de plus de 1 000 habitants, et doit être approuvé dans les six mois suivant l'installation du conseil municipal.

Ce règlement intérieur devra prévoir les modalités de fonctionnement des commissions municipales.

Afin d'uniformiser au niveau administratif toutes les commissions (modalités de convocation, de préparation etc...) certains points sont proposés et seront à valider lors de l'approbation du règlement intérieur.

La séance est levée à 19 H 20 mn.

